

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces, titulaires et ordo des fidèles. — II Lettre de Mgr l'archevêque aux petites filles de Saint-Joseph, Montréal. — III Société d'une messe. — IV Soumission du docteur Schell. — V L'étude du catéchisme. — VI M. l'abbé Pierre Giroux. — VII L'exemple d'un père. — VIII Bureau central des examinateurs catholiques. — IX La cathédrale de Strasbourg. — X Aux prières. — XI A travers nos échanges.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 9 avril

On annonce le dimanche de *Quasimodo*, la fin des pâques et on lit le décret du 5e concile de Québec contre les mariages faits devant un ministre hérétique.

Le soir, après l'Angelus, on sonne solennellement toutes les cloches pendant environ un quart d'heure, pour annoncer la fin des pâques. J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 23 avril

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du patronage de Saint-Joseph (du Lac) ; solennité des titulaires de Saint-Patrice, de Saint-Gabriel, de Saint-Cuthbert et de Saint-Benoit.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Grégoire (Mount Johnson), de Saint-Hugues, de Saint-Vincent-Ferrier (Adamsville), de Saint-Valérien et de Saint-Georges.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Patrice (Magog), de Saint-Gabriel (de Stratford), de Saint-Philémon (Stoke Center), de Saint-Léon (Marston), de Saint-Herménégilde (Barford), de Saint-Georges (Windsor) et de Saint-Fortunat (Wolfstown).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-Patrice (Hinchinbrooke), de Saint-Ancet et de Saint-Zotique. J. S.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 9 avril

Messe du dimanche de *Quasimodo*, double. — Aux vêpres psaumes du dimanche, hymne *Ad regias agni dapes* ; au *Magnificat*, ant. *Post dies* ; mémoire de S. Jean Damascène (du 27 mars), ant. *O Doctor... beate Jeanes, v. Amavit* ; ant finale (jusqu'à la fête de la T. S. Trinité) *Regina cæli*.

LETTRE DE MGR L'ARCHEVEQUE

Aux petites filles de Saint-Joseph, Montréal

Mes chères filles en Notre-Seigneur,

 E 20 mars 1899 restera pour vous un jour de précieux souvenirs et vous ne manquerez pas désormais d'en commémorer avec piété l'heureux anniversaire. Il a vu la confirmation solennelle de l'approbation donnée à votre communauté le 20 septembre 1897. C'était quelques semaines seulement après mon sacre, et, dans la visite que je vous fis alors, je vous dis que je vous admettais au nombre des institutions religieuses canoniquement érigées dans le diocèse. Il y avait quarante ans que vous attendiez, dans l'humilité et la soumission à la volonté de Dieu, cette parole de votre premier pasteur. Elle comblait d'ardents désirs et vos larmes traduisirent votre bonheur et votre reconnaissance. Cette scène touchante est restée gravée dans ma mémoire. Le but que vous poursuiviez je le connaissais ; le prêtre chargé de vous diriger me le rappela à peu près en ces termes : « Les petites filles de Saint-Joseph mènent ici la vie cachée, elles prient et travaillent, sous l'œil du saint patriarche qui leur a été donné pour protecteur et pour père. Elles sont heureuses de porter son nom. Leurs modestes labeurs sont spécialement consacrés aux séminaristes pauvres et aux missionnaires dénués de ressources. Déjà depuis leur fondation, c'est-à-dire depuis quarante ans, combien de lévites, combien de prêtres n'ont pas été l'objet de leur généreuse et discrète charité. Mais cette œuvre de secours et de dévouement au clergé s'exerce sur un champ plus vaste encore : celui de la prière, et c'est en ce point que les Petites Filles de Saint-Joseph désirent surtout mériter le titre d'auxiliatrices du sacerdoce. Elles ne passent pas de jours sans demander à Notre-Seigneur de se préparer par sa grâce de dignes ouvriers dans les jeunes élus du sanctuaire. Quand arrivent les retraites d'ordination, elle redoublent de zèle pour multiplier en leur faveur les prières et les bonnes œuvres. »

C'est bien, en effet, l'idée que j'avais conçue de votre institution. Une pensée éminemment apostolique lui a donné naissance. De tous temps, mes chères filles, l'Eglise a déployé pour la formation des clercs une sollicitude toute maternelle. Pouvait-il en être autrement

Ne sont-ils p
Aussi, que d
principes de
séminaires où
la méditation
lièrement les
mé, de saint
ministère à le
vent Dieu ch
va les prendre
toutes les sym
obstacles. Si l
voir à leurs b
ment apostolic
Antoine Merc
1857, votre co
furent confiés
vous une béné
Ignace Bourgy
ment se fait-il
inconnues du
alors que d'au
saient et prosp
l'approbation s
si tard ? Je cr
comprendre co
mettre votre co
à sa Providenc
remplir d'un
dans l'humilité
vertus qui devi
Ces années de
dents désirs et
été pour vous d
gneur, et vous
fruits.

C'est au len
que je vous av
honorait, cette

Ne sont-ils pas sa plus douce espérance, la semence de la moisson ? Aussi, que de sacrifices ne s'est-elle pas imposée pour leur infuser les principes de la vie chrétienne et sacerdotale. Elle a fondé des séminaires où ils doivent, pendant plusieurs années, se préparer dans la méditation et l'étude à leur mission sublime ; elle bénit particulièrement les prêtres qui, s'inspirant du zèle de saint Charles Borromée, de saint Vincent de Paul, de M. Olier, consacrent leur vie et leur ministère à les initier à la science, à les former à la vertu. Mais souvent Dieu choisit ses représentants parmi les enfants du peuple ; il va les prendre au sein des familles pauvres. Certes ils sont dignes de toutes les sympathies ; leur vocation rencontrera peut-être de sérieux obstacles. Si l'on pouvait leur assurer les secours nécessaires et pourvoir à leurs besoins matériels. Ne serait-ce point là une œuvre éminemment apostolique ? Ce sont ces pensées qui amenèrent M. l'abbé Antoine Mercier, curé de Saint-Jacques de Montréal, à fonder, en 1857, votre communauté. Il la plaça sous le patronage de celui à qui furent confiés ici-bas la garde et le soin du Sauveur. Il demanda pour vous une bénédiction au pieux évêque qui dirigeait alors le diocèse, Mgr Ignace Bourget, et la bénédiction vous fut donnée de tout cœur. Comment se fait-il que vous soyez restées de si longues années à peu près inconnues du monde, que vous ayez été soumises à tant de vicissitudes, alors que d'autres institutions nées, elles aussi, sur notre sol grandissaient et prospéraient à vos côtés ? Pourquoi Dieu a-t-il permis que l'approbation solennelle de l'autorité ecclésiastique vous fut accordée si tard ? Je crois le comprendre, et vous devez, mes chers filles, le comprendre comme moi : c'est parce qu'il voulait vous enseigner à mettre votre confiance en lui seul et à vous abandonner entièrement à sa Providence maternelle ? c'est encore parce qu'il voulait vous remplir d'un grand amour pour la vie cachée ; vous faire croître dans l'humilité et le renoncement ? vous pénétrer, en un mot, des vertus qui devront être le cachet particulier de votre petite famille. Ces années de peine et de sanctification, d'attente et d'épreuves, d'ardents désirs et de calme résignation aux volontés divines n'ont pas été pour vous des années perdues. Elle ont compté devant le Seigneur, et vous commencez maintenant à en recueillir les précieux fruits.

C'est au lendemain de la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs que je vous avais reconnues et approuvées ; c'est le jour où l'Eglise honorait, cette année, la mémoire de votre glorieux patron et dans

un sanctuaire dédié à la Vierge Immaculée, que vous avez prononcé vos vœux de religion : triple coïncidence qui vous permet assurément de vous regarder comme les enfants privilégiées de Marie et de Joseph, et de compter à jamais sur leur puissante protection. Ils ont voulu, semble-t-il, prendre part à vos joies, être les témoins de vos engagements sacrés, et vous présenter eux-mêmes à Jésus que vous désirez servir dans la personne de ses ministres.

Mes filles, que votre reconnaissance égale votre bonheur. Maintenant que vous êtes spécialement consacrées au Divin Maître, vous prenez place au milieu de ces vierges déjà si nombreuses et vouées à tant d'œuvres saintes, qui sont l'ornement du diocèse de Montréal. Faites-vous remarquer entre toutes par la ferveur dans l'accomplissement de vos devoirs. Soyez à jamais fidèles aux saints engagements contractés en présence des autels. Servez Dieu tous les jours, dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Observez, avec une scrupuleuse exactitude, les moindres prescriptions de votre règle, expression de la volonté de Notre-Seigneur à votre égard. Que la charité fasse de vous toutes, suivant le langage de l'Écriture, un seul cœur et une seule âme. Que l'humilité soit votre vertu favorite, car c'est elle qui attirera sur vous les abondantes faveurs du ciel. Rappelez-vous que saint Joseph est votre modèle, en même temps que votre patron ; méditez sa vie si obscure aux yeux des hommes, si belle et si féconde devant Dieu ; appliquez-vous à l'imiter en toutes choses, à aimer Jésus et Marie comme il les a aimés lui-même. Puisse enfin votre maison reproduire la piété, le bonheur, la paix de celle dont il fut, à Nazareth, le chef honoré, c'est le vœu que je forme en vous bénissant du fond du cœur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Le 25 mars 1899, en la fête de l'Annonciation.

Société d'une messe

Archevêché de Montréal, le 30 mars 1899.

M. l'abbé JULIEN-GÉDÉON WATIER, ancien curé de Saint-François-de-Sales, décédé hier à Saint-Joseph-des-Cèdres, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

J.-E.-EMILE ROY, ptre.,
assistant-chancelier.

NOUS
Con
fesseur Sch

C'est un p
document q
« Monseig
entier respe
Sacrée Conq
au nombre
moi, à savoi
1895, 1896 ;
nouveaux et

L

ETU
né
d'é

sont multipl
des dangers
recommandé

Dans son
voirs des chre

« Afin de mi
(la Foi), No
de nos temp
son intellige
approfondie,
parfaite que
raison huma

On le voit,
rent à la pre
res que s'a

SOUSSION DU DOCTEUR SCHELL

NOUS avons publié, la semaine dernière, les décrets de la Congrégation de l'Index relatifs aux ouvrages du professeur Schell.

C'est un plaisir pour nous de les faire suivre aujourd'hui du document qui suit :

« Monseigneur, je me sou mets en toute obéissance et avec un entier respect, comme il convient, au décret par lequel la Sacrée Congrégation de l'Index a jugé de son devoir de mettre au nombre des livres prohibés les quatre ouvrages écrits par moi, à savoir : la *Dogmatique* ; la *Vérité divine du christianisme*, 1895, 1896 ; le *Catholicisme principe du progrès*, 1897 ; les *Temps nouveaux et la vieille foi*, 1898. »

Docteur HERMANN SCHELL,
Professeur de théologie.

L'ÉTUDE DU CATÉCHISME

L'ÉTUDE sérieuse du Catéchisme est devenue plus nécessaire que jamais. Sans elle, la foi risque fort d'être ébranlée dans les cœurs, tant les erreurs se sont multipliées. Aussi le Souverain-Pontife Léon XIII, ému des dangers que court la société chrétienne, lui a-t-il vivement recommandé de s'y appliquer avec un très grand soin.

Dans son Encyclique *Divinae Sapientiae* sur les *Principaux devoirs des chrétiens*, 10 janvier 1890, Sa Sainteté s'exprimait ainsi : « Afin de mieux sauvegarder encore l'intégrité de cette vertu (la Foi), Nous jugeons très utile et très conforme aux besoins de nos temps que chacun, dans la mesure de ses moyens et de son intelligence, fasse de la Doctrine chrétienne une étude approfondie, et s'efforce d'arriver à une connaissance aussi parfaite que possible des vérités religieuses accessibles à la raison humaine. »

On le voit, ce n'est pas seulement aux enfants qui se préparent à la première communion, aux élèves des écoles primaires que s'adresse la recommandation pontificale, mais à tous

z prononcé
rmet assuré-
Marie et de
ion. Ils ont
oins de vos
s que vous

ur. Mainte-
faitre, vous
es et vouées
le Montréal.
accomplisse-
ngagements
jours, dans
une scrupu-
, expression
charité fasse
cœur et tte
ar c'est elle
appelez-vous
otre patron ;
belle et si
tes choses, à
Puisse enfin
celle dont il
orme en vous

MONTRÉAL.

mars 1899.
saint-François-
embre de la

oy, ptre..
nt-chancelier.

les fidèles, chacun dans la mesure de ses moyens et de son intelligence. » C'est donc un devoir pour tous de se livrer à une étude sérieuse de la religion.

L'Eglise, pour encourager ses enfants dans cette œuvre qu'elle appelle très sainte et très salutaire, l'a enrichie d'indulgences. Nous les publions ici d'après la *Raccolta*, comme un nouvel élément d'émulation :

**Indulgences attachées à l'étude et à l'enseignement
du Catéchisme**

1. Aux maîtres d'école qui, les dimanches et jours de fêtes, conduisent leurs élèves au Catéchisme ou le leur enseignent :

Une indulgence de sept années pour chaque fois.

Et s'ils font le Catéchisme aux jours ouvriers dans leurs classes :

Une indulgence de cent jours pour chaque fois.

2. Aux pères et mères qui enseignent le Catéchisme et la Doctrine chrétienne à leurs enfants ou à leurs domestiques :

Une indulgence de cent jours à chaque fois.

3. A ceux qui étudient pendant une demi-heure la Doctrine chrétienne, ou pour l'enseigner aux autres ou pour s'instruire eux-mêmes :

Une indulgence de cent jours pour chaque fois.

4. A tous les fidèles, quel que soit leur âge, qui ont la pieuse habitude de se réunir dans les écoles ou dans les églises, pour apprendre la Doctrine chrétienne :

Une indulgence de trois années pour chacune des fêtes de la T.-S. Vierge, pourvu qu'ils se confessent.

Et s'ils communient ces jours-là :

Une indulgence de sept années.

5. A tous les fidèles qui, véritablement contrits, confessés et communiés, enseignent ou apprennent le Catéchisme :

Une indulgence de sept années et de sept quarantaines.

6. A tous les fidèles qui auront la pieuse habitude d'enseigner assidûment le Catéchisme ou de s'en instruire eux-mêmes :

Une indulgence plénière aux fêtes de Noël, de Pâques et des saints apôtres Pierre et Paul, pourvu que, véritablement contrits, confessés et communiés, ils prient pour la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de notre Sainte Mère l'Eglise.



OUS
Pi
ma

Le défunt a
années. Le c
dans les Quar
sa piété et ge
fortantes dist

Mgr l'arch
reçu les derni
de trois ou q
Dieu. Senta
curé de Saint
ans. Cet acte d
la joie douce
divine. Il s
visitaient et à

La victime

C'est le ma

Il appela un c
l'absolution, r

M. l'abbé
et l'espérance
vicaire, curé, i
jours aimable

Il avait su g
supérieurs ecc
précisément p
dévouement, s

Aussi bien
a manqué au j
Saint-Hubert.

Mgr l'arche
vertus sacerdot
telle ; la mun
rentes écoles,
dernière deme
ainsi publier

M. L'ABBE PIERRE GIRoux



OUS recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Pierre Giroux, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 27 mars dernier.

Le défunt a succombé à une maladie dont il souffrait depuis quelques années. Le coup fatal lui a été porté avec une violence extrême pendant les Quarante-Heures de Boucherville, où il était venu satisfaire sa piété et goûter, au milieu de ses confrères, le charme et les reconfortantes distractions de l'amitié.

Mgr l'archevêque s'empressa de l'aller voir. Déjà, le malade avait reçu les derniers sacrements et son état paraissait désespéré. Au bout de trois ou quatre jours cependant, on put le transporter à l'Hôtel-Dieu. Sentant lui-même que tout était fini, il démissionna comme curé de Saint-Hubert, où il exerçait le ministère pastoral depuis six ans. Cet acte d'abnégation accompli, M. Giroux éprouva délicieusement la joie douce et profonde du prêtre soumis et résigné à la volonté divine. Il s'en ouvrit lui-même plusieurs fois aux personnes qui le visitaient et à Mgr l'archevêque.

La victime était prête ; l'heure du départ ne tarda pas à sonner.

C'est le malade qui reconnut le premier les atteintes de la mort. Il appela un de ses confrères, fit une dernière confession, demanda l'absolution, reçut l'extrême-onction et s'endormit dans le Seigneur.

M. l'abbé Giroux méritait de mourir ainsi dans le calme, la paix et l'espérance joyeuse du ciel ; car toute sa vie, jeune homme, vicaire, curé, il fut aimé à cause de son caractère franc, ouvert, toujours aimable et gai.

Il avait su gagner le cœur de tous ses confrères, la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques, l'estime et l'affection de ses paroissiens, précisément par ces belles qualités du cœur, comme aussi par son dévouement, son zèle et sa piété.

Aussi bien aucune marque de respect et de reconnaissance ne lui a manqué au jour de ses funérailles célébrées dans la paroisse de Saint-Hubert.

Mgr l'archevêque lui-même s'est chargé de faire l'éloge de ses vertus sacerdotales ; vingt-six prêtres entouraient sa dépouille mortelle ; la municipalité, le conseil de fabrique, les enfants des différentes écoles, chaque famille avaient voulu accompagner jusqu'à sa dernière demeure ici-bas celui qu'ils avaient perdu, lui témoignant ainsi publiquement leur vénération et leur gratitude.—R.I.P.

L'EXEMPLE D'UN PÈRE

DANS une de nos grandes villes vivait une famille que la Providence avait comblée de bonheur. Naissance, fortune, éducation, vertus se trouvaient réunies. Un fils augmentait les charmes du foyer domestique. Le jour de sa première communion, on le vit s'avancer à l'autel avec tout le recueillement des anges. La douce joie du ciel rayonnait sur son front. Depuis ce jour, sa ferveur fit des progrès plus rapides encore : il semblait deviner la perfection de la vertu et s'y livrait avec tout l'élan de son âme aimante. L'heureuse mère ne cessait de remercier Dieu des grâces dont il favorisait son fils, et de se livrer à la joie que donne aux saints le spectacle de la vertu.

Mais quelle fut sa tristesse, lorsqu'elle s'aperçut que la piété de son enfant diminuait ! Il remplissait encore ses devoirs, mais son zèle avait disparu. Il ne demandait plus à faire des lectures édifiantes, il fallait les lui suggérer ; il ne refusait pas de s'approcher des sacrements, mais il fallait lui rappeler qu'il devait le faire, et lorsqu'il remplissait quelques-uns des devoirs de la piété chrétienne, on remarquait en lui un air de contrainte qui contrastait singulièrement avec cette ferveur franche et naïve dont il avait auparavant présenté le modèle. Rien n'avait échappé à l'œil attentif de la pauvre mère.

Vainement elle avait essayé de ranimer la vivacité de la foi dans l'âme de son fils et de ressusciter en lui les sentiments dont il avait été pénétré. Ses exhortations tendres et touchantes avaient été écoutées avec attention, avec docilité, mais n'avaient produit aucun changement. Alarmée de plus en plus, elle avait épié toutes les démarches de son fils, afin de pouvoir découvrir la cause de son refroidissement pour la religion. Toutes ses démarches avaient été inutiles, elle avait gémi, prié.

Navrée de douleur, elle entre un jour dans la chambre de son fils, et là, donnant un libre cours à ses larmes, elle le conjure de lui faire connaître la cause du changement de sa conduite. — Mère, répond l'enfant étonné, vous vous alarmez inutilement : je suis toujours le même, je vous aime toujours avec

la même
vous feign
pas de vot
vous ? ah
— Mais, m
per là-dess
grâce, au n
moi le secr
redouble se
Puisque vo
ne vous cac
« Je vous
par vos exe
devoirs ave
bonheur. J
l'époque de
virent imm
aime bien d
le ; je veu
et le recher
père ne pr
n'aurait-on
D'ailleurs, r
sa conscienc
devenir peu
s'écria la mè
mais je vous
Après ces
dans les ap
cris de doule
de ses larme
Els... et elle
sont donnés ;
rant, la scèn
A ce récit :
Bientôt ses la
s'écria-t-il.—
vont ensembl
rête sur le se

la même tendresse. — Mon fils, répondit-elle en sanglottant, vous feignez de ne pas me comprendre ; non je ne me plains pas de votre tendresse, mais Dieu ne peut-il pas se plaindre de vous ? ah ! dites-moi, pourquoi avez-vous changé à son égard ? — Mais, ma mère !... — Mon fils, vous ne pouvez pas me tromper là-dessus, vous ne pouvez pas vous tromper vous-même ; de grâce, au nom de toute ma tendresse et de toute la vôtre, dites-moi le secret de votre cœur. L'enfant garda le silence. La mère redouble ses pleurs et ses prières ; enfin, son fils s'attendrit. — Puisque vous l'exigez, dit-il, je ne vous cacherai rien ; non, je ne vous cacherai rien.

« Je vous l'avoue, instruit par vos douces leçons, et surtout par vos exemples, j'aimai d'abord la religion, j'en pratiquais les devoirs avec franchise, avec plaisir, et je trouvais en elle le bonheur. Je fus surtout heureux, oh ! j'ouï, bien heureux, à l'époque de ma première communion et dans celles qui la suivirent immédiatement : mais depuis j'ai réfléchi. Mère, je vous aime bien de tout mon cœur, mais vous n'êtes plus mon modèle ; je veux imiter mon père, tout le monde l'honore, l'estime et le recherche ; je voudrais lui ressembler, et je sais que mon père ne pratique point la religion comme vous ; peut-être n'aurait-on pas les mêmes égards pour moi si je continuais à... D'ailleurs, mon père est instruit, il est incapable d'aller contre sa conscience, voilà pourquoi je voudrais, sans vous alarmer, devenir peu à peu semblable à mon père. » — Ah ! mon fils, s'écria la mère, quelle révélation ! non, je ne vous dirai rien ; mais je vous en conjure, restez dans votre chambre.

Après ces mots entrecoupés de sanglots, elle sort, et se traîne dans les appartements de son époux qu'elle épouvante par ses cris de douleur. Il cherche à la calmer, à connaître la cause de ses larmes. Elle ne peut que lui dire : Ah ! monsieur, votre fils... et elle s'évanouit dans ses bras. Des secours prompts lui sont donnés ; elle reprend un peu de force, et raconte, en pleurant, la scène qui vient de déchirer son cœur.

A ce récit inattendu le mari demeure immobile de stupeur. Bientôt ses larmes coulent en abondance.—Où est mon fils ? s'écria-t-il.—Je l'ai laissé dans sa chambre.—Viens, suis-moi. Ils vont ensemble dans l'appartement du jeune homme ; le père s'arrête sur le seuil : — Mon fils, dit-il en sanglottant, qu'il est dur

pour un père de s'excuser devant son fils ! Oui, je suis coupable, mon ami, ta mère m'a tout raconté. Mais n'accuse pas ma foi, elle est restée pure et entière dans mon cœur. Un malheureux respect humain m'a empêché de conformer ma conduite à ma croyance. Hélas ! je n'avais pas pensé que mon exemple dût t'être si funeste ! Mais, mon fils, la leçon est trop forte, tu me rends à la vertu, à la religion, tu viens de m'éclairer et de me rendre mon courage ; viens, je te rendrai aussi à la piété. Embrasse-moi et pardonne. Quel est ton confesseur ? je veux qu'il soit le mien ; allons lui faire ensemble, toi l'aveu de ta faiblesse, moi celui de ma faute. Et désormais, et toujours, Dieu eut la première place dans tous les cœurs.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Instructions aux personnes qui se proposent
de subir l'examen cette année



EXAMEN des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement aura lieu, à l'avenir, entre le 20 et le 30 juin de chaque année. La date exacte du premier jour de l'examen sera fixée par le bureau central à sa prochaine réunion, et il en sera donné avis dans les numéros de *L'enseignement Primaire* (1) qui paraîtront au commencement des mois de mai et juin, de sorte que tous les intéressés sauront assez tôt à quoi s'en tenir à ce sujet.

L'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie-Saint-Paul, Carleton, Danville, Farnham, Fraserville, Hâvre-aux-Maisons, Montebello, New Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce et Tadoussac.

On remarquera que ces localités sont celles où l'examen a eu lieu

(1) Nous reproduirons l'avis qui sera publié par *L'enseignement Primaire*.
N. D. L. R.

l'année dern
par Montebel

Toute perso
central doit, a
men, en infor
temps, conform
certificat de r
la paroisse où
2o Son extrai
men. Cette s
\$4.00 pour le
mique.

Pour être ad
dix-huit ans ré
à cette même é
d'admission à

Voici la for
ment et envoy

Au secrétair

Monsieur,

Je, soussigné
l'extract baptis
domicilié... à (comté), ai l'honneur de vous adresser à (écrire l'examen), afin d'obtenir l'anglais, ou d'obtenir la somme de \$... certificat de mon... que mon extrait (Mon diplôme poste).

Le certificat d
les termes suiva

l'année dernière à l'exception de Papineauville qui a été remplacé par Montebello.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, au moins trente jours avant l'époque fixée pour l'examen, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1o Un certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par le curé de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2o Son extrait baptistaire ; 3o La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique.

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. Il est parfaitement inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

(Date).....

Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques,

Québec.

Monsieur,

Je, soussigné... (*écrire ses nom et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*), né...à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié... à (*donner le lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé, ainsi que mon extrait baptistaire.

Mon diplôme devra m'être envoyé à (*mettre le nom du bureau de poste*).

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité et d'instruction religieuse doit être dans les termes suivants :

« Je soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les nom et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'..... est intègre, consciencieux et très sobre et qu'..... possède une instruction religieuse suffisante. »

(*Signature du curé ou du desservant de la paroisse*).

Les candidats qui ont été remis pour quelques matières à l'examen de juillet dernier, de même que ceux qui ont failli complètement, devront envoyer une nouvelle demande d'admission à l'examen de juin prochain. Ils voudront bien, en même temps, mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

(*Date*).....

Monsieur le secrétaire,

Je, soussigné..., (*écrire les nom et prénoms*), né... à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié... à (*lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (*écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen*). afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*), en (*français ou anglais*). Je vous envoie ci-inclus un nouveau certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé.

Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme à (*nom du bureau de poste*).

Mon numéro, l'an dernier, était (*mettre le numéro*).

(*Signature de l'aspirant*).

Le programme complet de l'examen ayant été inséré dans le numéro de *L'Enseignement Primaire* du mois de novembre dernier (pages 142 à 150), il est inutile de le publier de nouveau ici. Ce programme, comme on a pu le remarquer déjà, est à peu près le même que celui de l'an dernier. Voici les principales modifications que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique lui a fait subir :

Pour le diplôme élémentaire, on a ajouté la *lecture latine* et les *règlements scolaires*, et diminué le programme des *bienséances*. Pour le diplôme modèle, on a retranché l'*algèbre*, remplacé la *géométrie*

par le *toisé*
règlements se
Canada.

Pour le di
histoire géné
té: histoire d
gie, botaniqu

En ayant l
qui précèden
considérable
ront de se co
rendront en r

HISTOIRE

 N au
le
ava

était-il créé p
remuée. L'
n'aurait pu s
mes, leur fit
oir machines
lisée. Des t
accoururent
Tous travail
Erwin seul p
de foi, disent
mes s'associe
ques racines,
trésors de l'E
les faveurs de
Le monum
qu'en 1318, E

(1) La trigon
me de cette ma
(Nu méro de no

par le *toisé* ou *mesurage des surfaces*, ajouté la *lecture latine*, les *règlements scolaires*, et l'*organisation politique et administrative du Canada*.

Pour le diplôme académique, on a retranché les matières suivantes : *histoire générale*, *trigonométrie* (1), *chimie* et *histoire naturelle* ; ajouté : *histoire de l'Église*, *histoire romaine*, *règlements scolaires*, *géologie*, *botanique*, *organisation politique et administrative du Canada*.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens, ils empêcheront de se commettre certaines erreurs toujours regrettables et ils me rendront en même temps un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des Exam. cath.

Québec.

HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG

L'N architecte du XIIe siècle voulut bâtir le plus grand, le plus beau des monuments. Il y rêva longtemps avant de se mettre à l'œuvre ; aussi le monument était-il créé par son génie avant qu'une seule pierre eût été remuée. L'architecte, qui se nommait Erwin de Steinbach, n'aurait pu seul traduire sa pensée. Il appela quelques hommes, leur fit partager sa foi, et ces hommes se vouèrent à devenir machines, pour que la vaste pensée du maître pût être réalisée. Des tailleurs de pierre, des maçons, des charpentiers accoururent bientôt de toutes parts et se mirent à l'œuvre. Tous travaillaient de leurs mains et obéissaient en silence ; Erwin seul pensait pour tous et commandait. C'était un temps de foi, disent les chroniques, et l'on vit jusqu'à cent mille hommes s'associer à ce travail. On leur donnait du pain noir, quelques racines, et ils couchaient sur la terre nue. Jamais les trésors de l'Europe n'eussent pu payer de tels sacrifices, jamais les faveurs des rois n'eussent pu inspirer de tels dévouements.

Le monument grandissait toujours. Depuis l'année 1247 jusqu'en 1318, Erwin resta debout à côté de ses ouvriers, prenant

(1) La trigonométrie a été retranchée ; c'est par erreur que le programme de cette matière se trouve à la page 148 de *L'Enseignement Primaire* (Nu méro de novembre dernier).

aussi le marteau pour travailler comme eux. Il souffrait avec eux, et, de plus qu'eux, il éprouvait la souffrance de la pensée, les douleurs du commandement. En 1318, Erwin mourut. Mais, avant de mourir, il fit approcher son fils Jean de Steinbach, qui, depuis ses premiers ans, travaillait à l'œuvre au milieu des ouvriers. Le vieillard ordonna au fils de travailler comme avait travaillé le père. Il lui légua son œuvre, ses ouvriers et ses outils. Dans cette famille le génie se transmettait ; c'était le seul héritage. Jean travailla donc pendant toute sa vie avec les enfants des ouvriers de son père. Lorsque la vieillesse l'eut atteint, Jean, qui n'avait qu'un fils en bas âge, appela Sabine, fille bien-aimée, belle et chaste enfant, héritière de la pensée d'Erwin. Le vieux Jean dit à Sabine ce que lui avait dit autrefois l'aïeul mourant.

Sabine se mit à la tête des tailleurs de pierre, elle se fit ouvrier et poursuivit cette grande pensée, continua ce plan gigantesque dont le monde entier commençait à comprendre les merveilles. Un jour Sabine prit le ciseau et tailla dans la pierre cette statue de la Vierge que l'on voit encore au-dessus du portail, avec une couronne sur la tête, un calice dans la main droite et une croix dans la main gauche. Alors les ouvriers levèrent les yeux au ciel et tombèrent à genoux, les mains jointes. Ils comprirent tous ce symbole de la croix et du calice, mais aussi de la couronne.

Sabine mourut à la peine. Son frère prit des mains de Sabine le marteau d'Erwin de Steinbach.

Ils travaillèrent ainsi de génération en génération jusqu'au milieu du XVe siècle.

La cathédrale de Strasbourg était achevée.

Semaine de Pamiers.

AUX PRIERES

M. l'abbé Julien-Gédéon Watier, ancien curé de Saint-François-de-Sales, décédé aux Cèdres.

Sr Marie-Antoine, née Olympe Turgeon, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée au couvent de Lachine.



E Pa
len
I

lorsqu'il fut
sait très pré
XIII, le card
italien qui le

« Ne vous
longtemps à

Or, le card
santé de Lé
commençait

Parmi les 2
porté la tiare

Sans remon
retour du Sa
ans. Le plus
mort en 1846.

Viennent e
qui atteignent
Pie VIII me

Quatre Pap
Innocent X, B

Paul III est
Pie IX est a

XII, après avo

La B

La Voce della
Zaccaria, savan
prises au terrai
mont Sion, hor

Ces fouilles e
a déco rvert, du

A TRAVERS NOS ECHANGES

L'âge des Papes

LE Pape Léon XIII, qui est né le 2 mars 1810, est actuellement dans sa quatre-vingt-dixième année.

Le cardinal Pecci avait déjà soixante-huit ans lorsqu'il fut promu au souverain pontificat, et sa santé paraissait très précaire. Aussi le premier secrétaire d'Etat de Léon XIII, le cardinal Franchi, crut-il pouvoir répondre à un prélat italien qui le félicitait de sa nomination :

« Ne vous pressez pas de me féliciter. Qui sait si je resterai longtemps à mon poste ? Le nouveau Pape est si vieux ! »

Or, le cardinal mourait quatre mois plus tard, tandis que la santé de Léon XIII, s'affermissant chaque jour davantage, commençait à défier les années.

Parmi les 250 prédécesseurs de Léon XIII, 19 seulement ont porté la tiare de 15 à 20 ans.

Sans remonter plus loin dans l'histoire, il y a, depuis le retour du Saint-Siège d'Avignon, 16 Papes qui ont dépassé 80 ans. Le plus jeune de ces octogénaires a été Grégoire XVI, mort en 1846, à l'âge de 80 ans.

Viennent ensuite : Grégoire XII, Calixte II et Benoît VIII, qui atteignent, tous trois, 81 ans. Les Papes Alexandre VII et Pie VIII meurent à 82 ans accomplis.

Quatre Papes ont dépassé 83 ans. Ce sont : Grégoire VIII, Innocent X, Benoît XIV et Pie VII.

Paul III est mort à 84 ans.

Pie IX est allé jusqu'à 86 ans, comme Clément X et Clément XII, après avoir fourni le plus long règne : 32 ans.

La Basilique du Cénacle à Jérusalem

La *Voce della Verità* de Rome a reçu de Jérusalem, de don Zaccaria, savant archéologue, des détails sur les fouilles entreprises au terrain de la Dormition de la Sainte-Vierge, sur le mont Sion, hors de la porte de David.

Ces fouilles ont commencé les premiers jours de janvier. On a découvert, du côté sud-est, des restes très anciens de la basi-

lique du Cénacle, qui mesurait 44 mètres de long et 33 mètres de large, et était à trois nefs.

On a mis à jour, entre autres, un fragment de colonne de 2 mètres de long et 64 centimètres de diamètre. Ce fragment est semblable aux colonnes qui garnissent la basilique constantinienne de la Nativité.

De plus, on a trouvé de grosses pierres carrées qui proviennent probablement du mur de la troisième nef, où les auteurs anciens placent le sanctuaire de la Dormition de la Sainte-Vierge.

La *Voce della Verità* dit que cette découverte de la *Mater Ecclesiarum* sur le mont Sion sera saluée avec joie par toute la catholicité, puisque, après tant de siècles, on rentre en possession du lieu sacré où fut institué le sacrement de la très sainte Eucharistie.

L'origine du tutolement

Elle est toute révolutionnaire.

Ainsi que le rappelle le R. P. dom Chamard, ce fut dans la séance du 10 Brumaire (31 octobre 1793), huit mois après l'assassinat de Louis XVI, qu'un citoyen, nommé Naldec, présenta (*Moniteur*, XVIII, 314, 402) une pétition demandant « que tous les citoyens soient tenus, sous peine d'être réputés suspects et traités comme tels, de renoncer, dans les conversations et rapports de tout genre entre eux, à la formule mensongère, avillissante pour celui qui l'emploie et flatteuse pour celui auquel elle s'adresse, du *vous*, qui désigne plusieurs personnes, alors qu'il ne s'agit que d'un seul (*sic*), et qui est une faute de langage en même temps qu'une contravention formelle au principe de l'égalité en politique. »

Un député, Bazire, approuvant la pétition, proposa de rendre, par un décret, le tutoiement obligatoire.

La Convention se contenta de décréter que la pétition du citoyen Naldec serait insérée au *Bulletin des Lois*, avec une invitation pour tous les citoyens à s'y conformer.

Les membres du Comité du Salut public eux-mêmes n'y furent pas constamment fidèles dans leur correspondance.